

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG)
du bassin versant de la Geüle, de l'Henx et du Clamondé
au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement
sur les communes d'Argagnon, Arthez-de-Béarn, Baigts-de-Béarn, Balansun, Bougarber, Casteide-Cami, Castétis, Cescau, Denguin, Lacq, Mesplède,
Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Orthez, Saint-Boes, Sallespisse, Serres-Sainte-Marie et Ramous
Du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au mardi 16 avril 2024 à 17h00

Objet de l'enquête :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 15 février 2024 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), une enquête publique, d'une durée de 30 jours consécutifs, est ouverte **du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au mardi 16 avril 2024 à 17h00**, sur le territoire des communes. Elle porte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant de la Geüle, de l'Henx et du Clamondé au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur le territoire des communes précitées sollicitée par le SMBGP dont le siège se trouve :

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2 av. du Président Pierre Angot – 64000 PAU.

La demande relève des rubriques 3150, 3210, 3120 et 3350 définies aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Pétitionnaire : Monsieur Michel CAPERAN, Président du SMBGP.

Lieux et siège de l'enquête :

Siège de l'enquête : commune d'Orthez

Lieu du projet : Argagnon, Arthez-de-Béarn, Baigts-de-Béarn, Balansun, Bougarber, Casteide-Cami, Castétis, Cescau, Denguin, Lacq, Mesplède, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Orthez, Saint-Boes, Sallespisse, Serres-Sainte-Marie et Ramous

Désignation du commissaire enquêteur :

M. Pierre BUIS (retraité de la police) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Pau par décision n°E24000005/64.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier :

En mairie de Castétis – 21 route du Clamondé – 64300 CASTETIS - pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 14h00 à 18h00, le mercredi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 18h00).

En mairie de Mont-Arance-Gouze-Lendresse – 20 rue du Vieux Mont – 64300 MONT - pendant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 14h00 à 17h00).

En mairie d'Orthez – 1 place d'Armes – 64300 ORTHEZ - pendant les heures d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi de 8h00 à 17h15)

Dans les autres mairies concernées sous la forme d'un résumé non technique pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Sur support informatique :

Sur le site internet : <https://www.smbgp.com/actualites>

Le dossier est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'enquête, auprès du SMBGP.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairies ;
- Adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : si.gavedepau@heliantis.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête. Celles adressées par courriel seront également consultables au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné **après le mardi 16 avril 2024 à 17h00** (date et heure de clôture de l'enquête), ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairie de :

- Orthez le lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00

- Castétis le vendredi 29 mars 2024 de 14h00 à 17h00

- Mont-Arance-Gouze-Lendresse le mercredi 10 avril 2024 de 14h00 à 17h00

- Orthez le mardi 16 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Toute personne peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : en mairie d'Orthez, au siège et sur le site internet du SMBGP.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

La décision du Préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.